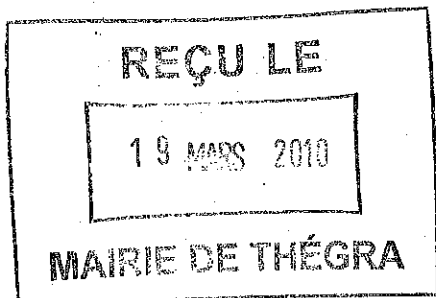


Cahors, le 18 mars 2010

Le Président

Monsieur Thierry CHARTROUX  
Maire de THEGRA  
Mairie de  
46500 THEGRA



Monsieur le Maire,

La mise en service prochaine des émissions numériques à partir des relais de télévision de Limoges – Les Cars et Aurillac – Labastide-du-Haut-Mont risque d'entraîner des perturbations de la diffusion en mode analogique sur votre commune.

Vous trouverez ci-joint le courrier d'information adressé au Conseil général par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Il précise le périmètre des perturbations ainsi que les dispositions à prendre pour anticiper les difficultés de réception et le cas échéant envisager une solution alternative à la diffusion hertzienne terrestre.

Comme indiqué, des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du groupement d'intérêt public France Télé Numérique à l'adresse suivante : [www.francetelenumerique.fr](http://www.francetelenumerique.fr)

Jé vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Miquel".

Gérard MIQUEL



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

ARRIVÉ LE  
17 FEV. 2010  
CONSEIL GENERAL DU LOT

COURRIER RÉSERVE		
DESTI	BXEC	INFO
Cabinet		
DG		
DF		
DRH		
DSI		
DSD		
DIA	✓	
DBMG		
DEVL		
BDP		
Arch. Dép		
LDA		

Paris, le 08 FEV. 2010

DIA	
GTOA	
GER	
PROG	
ECO	✓
ENV	

Monsieur le Sénateur,

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a fixé au 27 avril 2010 la date de mise en service numérique de l'émetteur de Limoges – Les Cars, et au 1<sup>er</sup> septembre 2010 celle de l'émetteur d'Aurillac – Labastide-du-Haut-Mont pour la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT).

Si 89 % de la population métropolitaine peut aujourd'hui recevoir la TNT, des difficultés particulières font obstacle au déploiement de celle-ci sur certains sites importants.

C'est le cas des émetteurs principaux de Limoges – Les Cars et Aurillac – Labastide-du-Haut-Mont, qui desservent actuellement en mode analogique plusieurs centaines de milliers d'habitants. Les services du Conseil avaient identifié, depuis plusieurs mois, des fréquences autorisant le déploiement de la TNT depuis ces émetteurs. Cependant, les fréquences disponibles étant peu nombreuses, la mise en service des sites a été différée en l'absence d'un dispositif d'accompagnement. En effet, elle entraîne dans de nombreuses zones du Limousin, d'Aquitaine, d'Auvergne, de Poitou-Charentes et de Midi-Pyrénées de fortes perturbations pour la réception en mode analogique de certaines chaînes, notamment pour les téléspectateurs desservis par les émetteurs dont vous trouverez la liste en annexe.

Dans un souci d'égal accès des territoires, la mise en service en mode numérique des sites de Limoges – Les Cars et d'Aurillac – Labastide-du-Haut-Mont est désormais un objectif prévu par le schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et de basculement vers le numérique, approuvé par le Premier ministre le 23 juillet 2009. Cette décision étant prise, le Conseil a pu fixer la date du passage au « tout numérique » de la région Midi-Pyrénées au 8 novembre 2011.

Une partie de ces émetteurs a été retenue pour la desserte de la TNT. Certains (représentés en bleu) sont d'ores et déjà mis en service en mode numérique. Quant aux autres (en vert), ils diffuseront plusieurs chaînes gratuites de la TNT, un mois avant le début des perturbations de réception. Les téléspectateurs pourront anticiper ces problèmes de réception en s'équipant du matériel nécessaire pour recevoir la TNT. Il leur suffit d'acheter un adaptateur TNT, à condition que leur ancien poste de télévision soit muni d'une prise péritel, ce qui est le cas de tous les téléviseurs acquis depuis 1981. Ils pourront aussi acheter un téléviseur comportant un adaptateur intégré, les récepteurs aujourd'hui commercialisés devant obligatoirement être munis de cet adaptateur. Ils recevront alors les chaînes de la TNT par leur antenne « râteau ».

En revanche, certains sites inscrits sur la liste jointe (représentés en noir) n'ont pas été retenus pour la desserte de la TNT. Pour atteindre les objectifs de couverture minimale fixés par la loi, il n'est pas nécessaire que tous les émetteurs analogiques soient convertis à la TNT. En France, l'extension de la TNT est entièrement à la charge des chaînes. En l'état actuel des textes, le Conseil n'a pas le pouvoir de leur imposer d'aller au-delà des obligations de couverture fixées par la loi ou des engagements déjà pris par elles devant lui. Ces émetteurs desservent une population peu nombreuse ; c'est pourquoi il n'a pas été légalement possible d'imposer leur conversion numérique.

Une partie des habitants actuellement desservis par ces sites en mode analogique sont également desservis par un émetteur voisin diffusant la TNT : une simple réorientation d'antenne est alors suffisante pour recevoir la TNT. Sinon, ils peuvent envisager la possibilité de se tourner vers d'autres modes de réception, comme c'est indiqué dans la fiche ci-jointe.

Il est important que les élus des communes couvertes par les émetteurs compris dans la liste jointe soient informés des difficultés de réception que les téléspectateurs pourront rencontrer. La loi a créé un organisme public destiné à accompagner les foyers dans le passage à la télévision « tout numérique » : le groupement d'intérêt public France Télé Numérique. Il collabore avec les collectivités territoriales pour leur présenter les différents outils mis à leur disposition pour une meilleure information publique. Il pourra ainsi aider à fournir aux élus les renseignements et l'accompagnement nécessaires dans le cadre de la transition vers le « tout numérique ».

Les services du Conseil sont à la disposition de vos collaborateurs pour leur fournir toutes les informations qui leur seraient utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel BOYON

Monsieur Gérard MIQUEL  
Sénateur du Lot  
Président du Conseil général  
Place Chapou  
B.P. 291  
46005 CAHORS Cedex 9

Tableau des zones du Lot où la réception de la télévision en mode analogique pourrait être perturbée suite à la mise en service des émetteurs principaux de Limoges -Les Cars et Aurillac -Labastide-du-Haut-Mont.

Nom de l'émetteur	Ampleur des perturbations *	Communes concernées (1)	Date du début des perturbations	Chaînes dont la réception sera perturbée
Anglars-Juillac -Castelfranc	P	Anglars-Juillac Bélays Fargues Floressas Grézels Lagardelle Saint-Matré Saux Sérignac	1 <sup>er</sup> septembre 2010	France 3
Aynac - Saignes	F	Albiac Anglars Autoire Aynac Issendolus Issepts Lavergne Livernon Mayrinhac-Lentour Padirac Rudelle Rueyres Saignes Saint-Jean-Lagineste Saint-Simon Sonac → Thégra Thémines Théminettes	1 <sup>er</sup> septembre 2010	TF1, France 2, France 3
Biars-sur-Cère -Glanes	P	Autoire Belmont-Bretenoux Carennac Cornac Estal Gintrad Loubressac Tauriac	23 mars 2010	France 3, France 5/Arte